

# Déclaration de la SNG suite à la décision de la Cour de New York du 18 septembre

*La Cour de New York trouve le comportement du Golden Gate Yacht Club "anti-sportif"*

**Genève, Suisse - (2009-09-22)**

Dans sa décision relative à une audience du 10 août dernier, la juge Shirley Kornreich de la Cour Suprême de New York souligne : "...le comportement anti-sportif du Golden Gate qui a mené à réduire considérablement l'avantage de la SNG (Société Nautique de Genève) par rapport à ce que prévoit le Deed of Gift à l'origine".

La SNG, Defender de la 33e America's Cup, a déposé une ordonnance de comparution devant le Juge Kornreich qui, bien qu'elle ait fait une déclaration sans précédent pour décrire les actions du GGYC, considère que ces mêmes actions "ne sont pas contraires à la loi" et n'a pas d'autre choix que de nier la requête.

La décision du Juge Kornreich rappelle également que l'épreuve doit se courir selon les règles de la SNG.

La SNG et l'équipe qui la représente, Alinghi, restent engagés pour une 33e America's Cup à Ras al-Khaimah en février 2010.

Cliquez [ici](#) pour lire la décision de la Cour Suprême de New York